

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
Du 19 octobre 2021

Présents :

- Equipe enseignante :
Madame VILLEDIEU, directrice et enseignante PS/MS ;
Madame BARDIN, enseignante MS/GS ;

- Représentants de la Mairie:
Madame Pageot, Conseillère Municipale
Madame Carriço, Chargée de mission au niveau du protocole sanitaire

- Représentants des parents d'élèves au Conseil d'Ecole :
Mesdames AUZILLON, FLOHIC, NEGOCE et Monsieur DROMIGNY

Absents excusés :

Madame PICOT, Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de Nemours
Monsieur GUIMBARD, DDEN

ORDRE DU JOUR:

1. Modalités du fonctionnement et attributions du Conseil d'Ecole

Présentation des divers membres du CE. DDEN (directeur départemental de l'Education Nationale). Madame l'Inspectrice est membre de droit.

Résultat des élections des représentants des parents d'élèves : vote exclusivement par correspondance. Cette année, 67.71 % des parents ont voté (61.82% l'année précédente) ; une seule liste était présentée. Il est cependant à noter que de nombreux bulletins étaient nuls car des noms étaient entourés ou rayés sur la liste. Un papier encore plus précis sera fourni l'année prochaine pour éviter ces erreurs.

Le procès verbal du Conseil d'école sera envoyé par mail aux parents d'élèves, aux membres du CE et affiché sur le panneau d'affichage.

2. Organisation pédagogique de l'école

L'école compte à ce jour 51 élèves, répartis en 2 classes : 24 MS/GS (Mme Bardin), 27 PS/MS (Mme Villedieu).
Une arrivée à venir en novembre (GS).

Mme Nathalie Coquelet, enseignante, est présente une fois par mois, le mardi, dans la classe de PS/MS afin de remplacer la directrice (décharge).

Deux ATSEM : Mmes Virginie CHAINTRON et Nathalie PELLETIER.

Mme Lucia RIBEIRO, présente au sein de l'école pour aider au respect du protocole sanitaire à partir du niveau 2.
Nous les remercions grandement pour leur aide si importante à nos côtés.

RASED : M. Olivier CARRIERE, Psychologue scolaire

3. Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école est établi à partir du règlement départemental et des textes réglementaires en vigueur. Il doit servir de référence commune tant aux parents, qu'aux élèves ainsi qu'à tous les membres de la communauté éducative. Comme il n'y a aucun changement effectué par rapport à l'année précédente, le règlement intérieur sera distribué uniquement à la famille des nouveaux élèves pour signature. Il est valable durant toute la scolarité de l'enfant au sein de l'école maternelle.

VOTE : accepté à l'unanimité

Charte de la laïcité à l'école : elle est affichée dans le hall. Une copie a été transmise aux familles.

4. Projets pédagogiques et aides spécifiques

Projet d'école : c'est un projet qui se déroule sur trois années scolaires. Actuellement, la rédaction d'un nouveau projet est en cours.

Bilan du projet d'école sur ces 3 dernières années et actions menées pour cette nouvelle année:

Orientation 1 : être actif dans ses apprentissages en développant la curiosité, l'autonomie et la concentration.

- **Objectif 1 : développer chez les enfants une attitude de chercheurs.**
 - * Le jardin pédagogique passionne les enfants et, c'est à travers un nouveau partenariat qu'il sera mis en valeur et étudié sous un autre regard. Les graines sont régulièrement récoltées (fleurs, haricots, plantes aromatiques) afin d'envisager les plantations futures. Le maïs vient d'être ramassé et sera mangé sous forme de pop-corn.
 - * Une progression sur l'ensemble de l'école maternelle a été élaborée au niveau des coins sciences mais, le protocole sanitaire a limité sa mise en place. Cela sera donc poursuivi et une attention particulière sera portée sur davantage d'activités « défis ».
- **Objectif 2 : favoriser l'autonomie dans les apprentissages pour permettre à l'élève de progresser à son rythme**
 - * L'utilisation des tiroirs en autonomie est maintenant complètement intégrée dans la scolarité des enfants : ils savent les utiliser correctement, persévèrent et s'approprient les notions étudiées suivant leur rythme d'apprentissage et la progression établie.
 - * Les outils numériques devront être davantage incorporés dans les différents projets afin que leur utilisation soit moins restreinte. Actuellement, dans la classe de PS/MS, les moyens dictent à l'enseignante les commentaires pour le site de « Toutemonnee.com ». Les élèves seront ensuite amenés, dans les deux classes, à écrire eux-mêmes ces commentaires à l'aide des tablettes.
- **Objectif 3 : améliorer ses capacités d'attention par l'intermédiaire d'activités diversifiées.**
 - * Les emplois du temps sont adaptés à chaque tranche d'âge afin de s'adapter au maximum au rythme des élèves.
 - * Le travail autour des émotions est à poursuivre car il permet à chaque enfant de l'aider dans la gestion de son quotidien. Dans la classe de MS/GS, une séance de yoga est réalisée le vendredi après-midi. Une progression autour des ateliers philosophiques sera à établir.

Orientation 2 : améliorer les résultats des élèves dans le domaine de la maîtrise de la langue.

- **Objectif 1 : favoriser les récits personnels pour une meilleure appropriation du langage oral.**
 - * Le cahier de vie de la mascotte au sein de la classe des petits/moyens permet à tous les enfants, même aux petits parleurs, de prendre la parole au sein du groupe. Les ateliers philosophiques autour des incidents de la journée, les récits du week-end dans la classe de Mme Bardin, permettent un véritable échange oral entre les enfants.
 - * La réalisation des étiquettes-réussites en relation duelle avec l'adulte, chez les petits, est bénéfique pour l'amélioration des phrases, du vocabulaire. Chez les moyens et les grands, cette réalisation est collective et favorise l'analyse des difficultés et l'explication de la méthode utilisée.
- **Objectif 2 : améliorer la compréhension et la reformulation du langage écrit.**
 - * L'utilisation de la méthode « Narramus » dans les différentes classes améliore la compréhension et la restitution des albums par les enfants : mémorisation du vocabulaire, manipulation de marottes, réalisation de boîtes à histoire en sont les principales composantes. Les sacs à album qui vont dans les familles seront de retour cette année.
 - * Un classeur collectif suit les élèves au cours des années afin de retracer leur parcours littéraire.
 - * La réalisation d'un livre numérique, difficile à mettre en place au sein de la classe, pourra être envisagée sur les APC.
- **Objectif 3 : améliorer la structuration de la phrase et acquérir un vocabulaire précis.**
 - * Motivés, les élèves mémorisent bien et réinvestissent le vocabulaire abordé à travers la visite des différents pays. Cependant, un travail approfondi autour du vocabulaire proche de l'enfant doit être effectué sur l'ensemble du cycle. Les activités de catégorisation, déjà réalisées au sein des classes, doivent être davantage présentes pour aider à la mémorisation, à la structuration des idées. La réalisation d'affichages sur les personnages rencontrés dans les albums devrait permettre d'enrichir le vocabulaire des enfants au niveau des adjectifs. Un classeur de vocabulaire est mis en place à partir de cette année et sera distribué à chaque vacances.

* Même si la chorale a disparu pour des raisons sanitaires, l'apprentissage de chansons et de comptines dans chaque classe permet aux enfants d'enrichir leur vocabulaire.

* La reformulation des consignes est principalement axée sur les consignes propres aux activités chez les petits, elle s'étend aux règles des jeux de société, aux règles des activités des tiroirs chez les moyens et les grands. Elle permet un réinvestissement des notions abordées.

* Une progression a été effectuée sur le cycle pour améliorer et complexifier la structuration de la phrase. La mise en place d'ateliers langagiers spécifiques reste difficile au sein de la classe mais les activités grammaticales effectuées en APC ont engendré de très bons résultats.

* Cette année, ce sont les enfants qui rédigent une partie des commentaires présents sur l'ENT de l'école (toutemonannee.com). Les enseignantes font remarquer l'importance du rôle des parents dans la consultation de ce site tant au niveau langagier que pour l'épanouissement de l'enfant.

Modalités d'évaluation : le carnet de suivi est constitué des étiquettes de réussite remises à l'élève en validation des activités réalisées. Elles sont remises aux parents à chaque période. Les compétences à acquérir à l'école maternelle, en fin de grande section, sont présentes sur l'enveloppe afin que les parents puissent s'y référer. Pour des difficultés, des soucis importants, au niveau de l'école ou de la cellule familiale, un rendez-vous est réalisé rapidement.

Intervenants :

M. François RAIMOND intervient en musique le jeudi à raison de 45 minutes par classe et ce, depuis le 23 septembre. Ses séances sont composées d'une écoute musicale avec reconnaissance des instruments, de jeux autour du tempo, de l'apprentissage d'un chant permettant d'explorer les possibilités musicales de sa voix. La réalisation d'un fond sonore pour chaque saison, la fabrication et l'utilisation d'instruments de percussion sont au programme. L'école remercie la Mairie qui permet chaque année cette intervention si enrichissante et si importante pour les enfants.

Projet annuel : en partenariat avec Cour'Commune et Catherine Flohic, un projet est mené cette année sur l'étude des tomates : en partant de l'observation des tomates dans un jardin, en passant par leur goût, leur représentation, la récolte et l'étude des graines, leur plantation et leurs besoins pour grandir, les enfants découvriront ce fruit qui passe pour un légume ainsi que le jardin de manière approfondie. En fin d'année, une exposition sera réalisée et, une publication pourrait être envisagée.

La sortie du 30 septembre a permis de visiter le jardin de M.Rodrigues que nous remercions grandement et de s'intéresser aux différentes cultures présentes. Les enfants ont également été sensibilisés grâce à Anne Brochot (Cour'Commune) à la vie d'autrefois (l'abreuvoir, le lavoir).

Un spectacle sur le thème du jardin sera présenté aux élèves le vendredi 3 décembre à l'intention des élèves.

En partenariat avec Cour'commune et la venue du musée mobile à Voulx, les enfants participeront à la visite de l'exposition « Objectif Terre » et à un atelier de pratique artistique le mardi 14 décembre au matin.

Maternelle et cinéma :

Tous les deux ans, l'école maternelle, grâce au financement de la Mairie, participe au programme « maternelle et cinéma ». Les enfants assisteront à deux ou trois représentations de courts-métrages au cours de cette année scolaire au cinéma de Varennes. Une formation est réalisée en amont pour les enseignantes afin d'aborder et de réinvestir ces séances. Dates prévues (en attente de confirmation) : jeudi 06/01 ; lundi 14/03 ; lundi 23/05.

Semaine du goût :

A cette occasion, un petit déjeuner a été effectué à l'école le lundi 11 octobre afin d'inciter les enfants à prendre un petit déjeuner complet chez eux avant de venir à l'école.

Festivités de Noël :

- spectacle de Noël financé par la Mairie (« Les histoires de Noël») : lundi 13 décembre

- goûter de Noël : jeudi 16 décembre. Ce dernier est commandé, en alternance, dans une boulangerie de Voulx ainsi que chez l'épicier

- venue du Père Noël : à programmer (vendredi 17 décembre ?)

- Des cadeaux (livres, jeux pour chaque classe) seront offerts à ce moment-là grâce au financement de la Mairie.

- Mme Pageot mentionne que cette année la Mairie privilégiera l'achat de chocolats de qualité, issus du commerce équitable.

Comme chaque année, des dessins seront réalisés par les enfants à l'intention des personnes de la maison de retraite.

Piscine :

- La natation est l'une des nouvelles priorités nationales de l'éducation physique et vise à faire diminuer le nombre de noyades, en particulier chez les jeunes enfants.
- BO n°25 du 24/06/2021 : « la découverte du milieu aquatique est favorisée le plus tôt possible afin de permettre à tous les enfants l'acquisition de l'aisance nécessaire pour y évoluer en toute sécurité ».
- L'idée est d'inculquer aux enfants le réflexe de se mettre en position horizontale lorsqu'ils se retrouvent dans un milieu aqueux où ils n'ont pas pied, et non de rechercher la position verticale.
- Jusqu'à dernièrement, la piscine d'Egreville n'était pas concernée par ces classes bleues mais ce n'est plus le cas. C'est pourquoi, la classe de MS/GS se rendra cette année à la piscine (selon la priorité définie).
- Afin d'obtenir de meilleurs résultats (cf. projet aquatique de certaines écoles), les séances de piscine sont concentrées sur une semaine, matin et après-midi. Les enfants s'y rendront la semaine du 14 février, c'est celle qui est juste avant les vacances scolaires.
- Une réunion doit être effectuée au niveau de l'Inspection. Suite à cette dernière, une rencontre sera réalisée afin d'informer davantage les parents concernés et pour s'organiser au niveau de l'encadrement (3 accompagnateurs sont nécessaires au minimum pour le transport et aider à l'habillage/déshabillage).

Aides spécifiques :

L'APC (Accompagnement Pédagogique Complémentaire), en lien avec le projet d'école, avec les besoins des élèves, se déroule à partir de 13h00 les lundis, mardis, jeudis, principalement à destination des élèves de Grande Section. Pour cette première période, l'accent est mis sur la compréhension et la résolution de problèmes numériques pour les élèves de Grande Section.

5. Démarche de développement durable

Notre école a obtenu la labellisation E3D (Ecole en démarche de développement durable) niveau 1 (engagement). Au niveau 2, un comité de pilotage doit être constitué. Il réunit les différents acteurs : directeur, enseignants, partenaires, parents d'élèves et éco-délégués (un peu jeunes dans notre cas).

Comité de pilotage :

Madame Villedieu, directrice

Madame Bardin, enseignante

Mesdames Auzillon, Flohic, Négoce et Monsieur Dromigny : représentants des parents d'élèves

Madame Pageot, conseillère municipale

Madame Tellier, représentante de l'association « Brigade de la nature »

Madame Brochot, représentante de Cour'commune

Nous rappelons aux parents qu'un composteur est présent dans la cour de récréation et que les enfants sont invités, s'ils n'ont pas de composteur chez eux, à rapporter les déchets alimentaires à l'école (cf. publication sur le site de l'école « toutmonannee.com »). De même, les cartouches d'encre sont récupérées en faveur de l'association « Enfance et partage ».

6. Santé et hygiène

PMI (Protection Maternelle et Infantile) : un dépistage visuel, auditif et de langage a été effectué par l'infirmière pour les élèves de Moyenne Section le 7 et 8 octobre.

PAI (Projet d'Accueil Individualisé) : le médecin scolaire a autorisé l'école à dispenser les soins urgents aux enfants concernés.

Poux : Il faut rester vigilant toute l'année.

7. Protocole sanitaire / sécurité

Protocole sanitaire : Depuis hier, lundi 18 octobre, le protocole sanitaire est au niveau 1. Donc, après les vacances, les enfants des deux classes pourront à nouveau être réunis au sein de la cour de récréation. Les surfaces les plus fréquemment touchées devront être désinfectées à minima au moins une fois par jour (le soir lors du nettoyage des classes).

Lorsque le protocole sanitaire est au niveau 2 (ce qui était le cas depuis la rentrée de septembre), cela implique :

- l'aération et le lavage des mains renforcés
- le port du masque pour les adultes au sein de l'école
- la limitation du brassage par niveau (dans notre cas, par classe)
- la désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour

Dans tous les cas, à tous les niveaux, fermeture de la classe dès le premier cas de COVID constaté
L'application de ce protocole est facilitée par la présence d'une employée municipale et nous remercions grandement la Mairie, en particulier Mme Carriço pour sa compréhension et sa gestion du personnel.

Les enseignantes regrettent l'absence de masques transparents.

Dès que possible (à la fin des travaux), l'accueil des élèves sera effectué directement au niveau de la cour de récréation afin de faciliter l'organisation.

Suite à notre demande, lors des vacances de la Toussaint, une deuxième fontaine d'eau sera installée au niveau des sanitaires afin de faciliter le lavage des mains.

Plan vigipirate « sécurité renforcée risque attentat » : éviter tout attroupement aux abords de l'école ; contrôle des sacs à l'entrée (systématique ou aléatoire) et de l'identité des personnes ; signalement de véhicule ou objet suspects aux forces de l'ordre.

Incendie : exercice effectué le mardi 12 septembre. Il s'est bien déroulé. En cas d'incendie, les enfants seront conduits à la Mairie. Pour familiariser les enfants avec ce procédé, un exercice sera effectué chaque trimestre (au niveau national, deux sont demandés). Un exercice commun avec l'école élémentaire pourra être envisagé lorsque le niveau du protocole sanitaire le permettra.

PPMS (plan particulier de mise en sureté face aux risques majeurs) : un exercice qui répondra aux problématiques locales sera organisé au deuxième semestre.

Signal d'alerte : la corne de brume.

Les risques auxquels l'école est exposée sont les suivants :

- Evacuation en cas d'inondation ou de feu de forêt. Les élèves seront dirigés sur la salle polyvalente (inondation) ou la Mairie (feu)
- Confinement en cas de tempête, de fumées toxiques, dans le dortoir.

PPMS Attentat-intrusion : un exercice sera effectué avant le 1^{er} décembre afin de se conformer au calendrier national. Le scénario et la notice de mise en œuvre sont fournis par l'Inspection Académique.

En cas d'attaque à proximité de l'école, avertissement par le mégaphone sous forme d'un aboiement (cf. Justin le petit lapin)

En cas d'attaque au sein de l'établissement, avertissement par le mégaphone (sirène).

Conduites à tenir : évacuation ou confinement

- Evacuation vers le bâtiment de la restauration scolaire (sortie par le parking) ; vers la Mairie (sortie par le City Stade)
- Confinement dans le dortoir (et dans le petit couloir) ou dans les classes.

Les PPMS sont fournis à la Mairie, à la Gendarmerie et à l'Inspection de la circonscription.

8. Temps périscolaire

Restauration scolaire :

Les enfants de la maternelle déjeunent au premier service sous la surveillance des ATSEM. Ils sont répartis par classe au sein de la cantine et dans la cour de récréation.

Les inscriptions se font à la Mairie le mois précédent pour la période suivante. Les formulaires sont envoyés principalement par mail mais peuvent être retirés à la Mairie. Il faut signaler au moins 48 heures à l'avance une absence prévue ou une inscription. En cas de modification, il est important que les parents préviennent également l'enseignante.

A tous les niveaux du protocole sanitaire, les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées a minima après chaque service. Actuellement, 90% du personnel municipal est affecté aux écoles.

Pour l'instant, les enfants de l'école maternelle sont seuls à la cantine. Actuellement, pour l'école élémentaire, sur le second service, deux classes mangent à la cantine et deux autres un repas froid dans une des salles de l'école, en alternance.

Suite à une réunion commune, afin que tous les enfants puissent manger un repas chaud pendant les périodes à venir et dans l'éventualité d'un retour au niveau 2 voire 3, il est proposé que la classe de CP déjeune en même temps que les élèves de l'école maternelle. Bien sûr, les distances sanitaires seront respectées et les différentes classes ne se croiseront à aucun moment (cf. plan). Les élèves de la classe de Mme Bardin déjeuneront sur une table haute ; ce qui est déjà le cas et qui ne pose aucun problème.

Il est à noter qu'entre chaque service, il y a 15 minutes d'aération donc, un troisième service n'est pas envisageable sans un bouleversement des horaires scolaires. Cette solution ne peut être retenue car l'école élémentaire a des contraintes au niveau des horaires de piscine.

Le prestataire actuel ne délivrant pas de repas froid, la solution d'un repas chaud livré dans l'école élémentaire n'est pas retenue car des parents se sont plaints du non respect des règles d'hygiène et de sécurité. De plus, il n'existe pas de moyens techniques pour réchauffer le repas au sein de cette dernière.

Afin de pouvoir basculer rapidement d'un niveau à un autre, toutes les procédures sont exposées soit :

- niveau 1 & 2 (vert & jaune) : les CP mangent au premier service avec les élèves de l'école maternelle. Ensuite, les CP retournent dans leur cour de récréation ; les élèves de maternelle dans la leur. Tous les enfants des deux écoles mangent un repas chaud tous les jours.

- niveau 3 & 4 (orange & rouge) : une distance de 2 mètres est à respecter entre les élèves des deux écoles. A ce moment-là, les élèves de l'école maternelle se retrouvent seuls dans la cantine. Une classe d'élémentaire seulement mange un repas froid : cela revient à ce que chaque classe mange un repas froid sur la semaine, à un jour fixe.

En cas de changement de niveau, les parents en seront avertis via les réseaux sociaux (panneau pocket ; page facebook de la Mairie)

La Mairie se tient à la disposition des parents pour des informations complémentaires.

Avis des membres du CE : cette solution est approuvée à l'unanimité

Accueil périscolaire : il fonctionne de 7h00 à 8h20 et de 16h30 à 18h30. Le matin, les enfants des deux écoles sont accueillis à l'école Maternelle par Mme Annick GUILLAUME et Mme NEGOCE Joannie. A ce moment-là, les élèves de maternelle sont présents dans la classe de Petite Section (désinfectée ensuite) et les élèves de l'élémentaire dans la classe de moyenne section, maintenant inoccupée. Le soir, seuls les enfants de l'école Maternelle sont pris en charge par Mme Virginie CHAINTRON dans la classe de moyenne section. Ce service est payant et les inscriptions se réalisent en Mairie. Nous demandons aux parents qui utilisent ces services de respecter rigoureusement les horaires.

9. Coopérative/budget : rôle et bilan de début d'année

Coopérative scolaire :

La coopérative scolaire permet de financer en partie les sorties, les spectacles ou interventions, l'achat de petit matériel pour le fonctionnement des classes. Elle est principalement alimentée par le don des parents et la vente des photos (photographe qui est venu le jeudi 14 octobre).

En caisse au 01/09 : 2221.11 euros.

Dépenses effectuées :

- 150 € de régie d'avance pour l'ensemble des classes
- 130.48 € cotisation/assurance OCCE
- 101.15 € adhésion à l'association « Les Incorruptibles »
- 15 € adhésion à Cour'commune
- 101.72 € : achat livres + matériel pour les sacs à album

Dons des parents : 473 euros.

En caisse au 19/10 : 2195.76 €

Opérations à venir :

- vente des photos
- participation financière pour la visite du MuMo (musée mobile)
- financement du spectacle sur le thème du jardin : 290 €
- participation financière pour le projet sur les tomates : 230 €

Demandes au niveau du budget municipal :

- Spectacle de Noël : 580€
- Maternelle & cinéma : car + entrée (2.20€ par enfant)
- Subvention demandée pour le projet « qu'est-ce qu'une tomate » : 300 €

Nous remercions la Mairie pour le changement du photocopieur ainsi que celui de la plastifieuse et, particulièrement Mme Carriço pour son implication. Cela nous permet maintenant de réaliser des photocopies couleur, dans une proportion raisonnable bien sûr.

10. Travaux au sein de l'école

- Cet été, M. Alain BOULLET a encore embelli l'école avec ses talents : grâce à lui, le chemin numéroté a enfin pu voir le jour. Les élèves pourront pleinement l'utiliser après les vacances de la Toussaint mais c'est déjà avec grand plaisir qu'ils le font (train avec des cerceaux ; début de la comptine numérique avec les premières cases).
- Nous remercions également les différentes personnes qui se sont occupées de l'arrosage des plantes intérieures et extérieures : c'est un magnifique jardin que les enfants ont pu retrouver en septembre et les plantes permettent également d'embellir les classes.
- M. Boulet a également retourné une parcelle de terre près de la haie afin que nous puissions y planter des framboisiers. Une demande est effectuée auprès des parents pour récupérer des pieds à replanter après les vacances de la Toussaint.
- Afin de poursuivre les plantations, nous demandons à ce qu'un nouvel espace de terre soit retourné, de l'autre côté du jardin actuel.

D'autres travaux demandent à être effectués et principalement ceux en lien avec le PPMS et le DUERP :

- Déplacer les barrières actuellement présentes et les entreposer vers les marches menant à l'école élémentaire
- Le changement de la moquette : salle de sport et bureau
- Salle de jeux : surveillance des infiltrations d'eau à plusieurs endroits (parties en bois qui se détériorent à l'intérieur et à l'extérieur) ; restauration du plâtre qui se décolle
- La suite de la pose des films protecteurs aux fenêtres (fenêtre entre le couloir et le hall)
- Le rafraîchissement de la peinture
- L'installation d'un panneau d'affichage (du même format que celui qui est devant l'école) vers le city-park (puisque les entrées et sorties des élèves devront s'effectuer de ce côté).

Madame Pageot fait remarquer que des devis ont été demandés pour l'ensemble des travaux.

Concernant la mise aux normes de l'école pour l'accès aux personnes handicapées, des devis ont été effectués pour un coût moyen de 11 000 euros.

Une liste des travaux à effectuer est régulièrement mise à jour et envoyée à la Mairie.

Suite à la question de Mme Auzillon, il est précisé que le projet de construction de la salle à côté de l'école maternelle est toujours d'actualité et le financement est régulièrement demandé par Monsieur Le Maire.

11. Dates et horaires des prochains conseils d'école

Mardi 08 mars à 17h00

Mardi 14 juin à 17h00

Mme BARDIN

Mme VILLEDIEU

Secrétaire de séance

Présidente du conseil d'école